



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 27/02/2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Épisode de pollution atmosphérique par PM10

#### Levée de la procédure d'alerte

Le changement de régime de vents (vents de Nord-Est) a permis de chasser les masses d'air chargées en particules sahariennes et ont fait chuter les niveaux de particules fines (PM10) dans la nuit de vendredi à samedi sur le Limousin.

L'alerte « pollution de l'air aux particules fines » (PM10) est donc levée sur le département de la Creuse à compter de ce jour samedi 27 février 2021.

Pour prendre connaissance de la situation, rendez-vous sur le site <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/>

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : [maimouna.diallo@creuse.gouv.fr](mailto:maimouna.diallo@creuse.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse